

ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Sur les conséquences de la prolifération du crabe bleu Question écrite n° 1142

Texte de la question

Mme Anaïs Sabatini interroge M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la menace que représente la prolifération du crabe bleu sur l'environnement et l'économie locale des Pyrénées-Orientales. Depuis 2018, cette espèce exotique venue d'Amérique du Nord prolifère sur l'étang de Canet-en-Roussillon, où elle fait des ravages. Le Collinectes sapidus menace l'ensemble de la biosphère en détruisant les autres espèces de l'étang. Les traditionnelles anguilles pêchées depuis des générations et les crabes verts disparaissent peu à peu. Cette espèce envahissante provoque un désastre écologique ainsi qu'une prévisible catastrophe économique pour les pêcheurs locaux. Le déblocage par la région de 400 000 euros dans le but de diminuer la population de crabes bleus est une première avancée qui se révèle largement insuffisante pour accompagner financièrement les pêcheurs en difficulté. Mme la députée interpelle M. le ministre sur cette situation qui pourrait devenir dramatique si le crabe bleu venait à envahir les zones de conchyculture déjà fragilisées par le dérèglement climatique. Elle lui demande quelles mesures d'urgence le Gouvernement entend prendre pour stopper la prolifération du crabe bleu dans l'étang de Canet-en-Roussillon. Elle l'interroge également sur les dispositifs envisagés afin d'accompagner financièrement les pêcheurs qui subissent les conséquences économiques de la disparition des espèces traditionnellement pêchées localement.

Données clés

Auteur: Mme Anaïs Sabatini

Circonscription: Pyrénées-Orientales (2e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 1142

Rubrique : Biodiversité

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Mer et biodiversité

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 13 septembre 2022, page 3976

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)